



N° 320/ATRM/Paerie/2021

RABAT, LE 15 0 JUN 2021

COMMUNIQUE A L'ENDROIT DES BOURSIERS

L'Ambassade de la République Togolaise près le Royaume du Maroc informe les étudiants togolais boursiers de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) et du Gouvernement togolais ainsi que les étudiants boursiers mineurs qui ne disposent pas encore de compte bancaire (**dont les noms figurent sur les DECISIONS MINISTERIELLES N° 341/MEF/MESR autorisant le paiement des tranches de bourses d'études du Gouvernement Togolais boursiers inscrits dans les universités, écoles et instituts au Maroc et 342/MEF/MESR autorisant le paiement des compléments de bourses aux étudiants togolais boursiers de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)**), qu'ils doivent se présenter à la Chancellerie pour le retrait en espèce de leur bourse au titre de l'année académique 2020-2021, dans le respect du chronogramme suivant :

- **jeudi, le 1^{er} juillet 2021 et vendredi, le 02 juillet 2021 pour les étudiants boursiers résidant à Rabat et à Casablanca ;**
- **lundi, le 05 juillet 2021 pour les étudiants d'autres villes du Maroc.**

Les intéressés sont priés de se présenter de **10h30 à 14h30**, et doivent se munir de tous les documents originaux suivants ainsi que leur copie :

- 1. Passeport**
- 2. Carte de Séjour ou récépissé de dépôt**
- 3. Carte d'étudiant de l'année en cours**
- 4. Attestation d'inscription 2020-2021**
- 5. Attestation de bourses**

NB : Aucune procuration ne sera admise.

L'Ambassade remercie toute la communauté estudiantine togolaise pour leur sens de compréhension et les invite à se conformer au calendrier dans le strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation physique COVID-19.

Pour toute information complémentaire, prière prendre attache avec Madame le Payeur de l'Ambassade./-

Le Chargé d'Affaires a.i

Koudjo ADANOU